

REGLEMENT FINANCIER

année 2024-2025

L'école Saint Louis est un établissement catholique sous contrat d'association avec l'Etat, à ce titre les enseignants sont des personnels de l'Education Nationale.

La contribution des familles est destinée à financer le personnel non-enseignant, l'entretien immobilier, les équipements, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement et à l'organisation de l'Enseignement Catholique diocésain et national.

Frais de dossier et acomptes

En cas de nouvelle inscription en 2024 : 150 €/élève, ou en cas de réinscription : 135 €/élève.
Ce qui correspond à :

	Nouvelle inscription	Réinscription
→ Les frais d'inscription ou de réinscription	56,20 €	41,20 €
→ Le contrat d' assurance scolaire auprès de la Mutuelle Saint Christophe , dans le cadre d'une formule globale contractée par l'école pour tous les élèves.*	7,90 €	7,90 €
→ Un acompte sur les adhésions à l'ADEL et d'autres associations de l'Enseignement Catholique que nous reversons pour le fonctionnement et l'organisation des structures de l'enseignement Catholique Diocésain ainsi que la mise en place de projets.	31,60 €	31,60 €
- La contribution à l'A.A.E.C. (Association d'Aide de l'Enseignement Catholique) qui permet la mise en conformité, les travaux des établissements en difficulté et l'aide au développement immobilier.	46,00 €	46,00 €
- La contribution U.D.O.G.E.C. : elle finance l'Organisme de Gestion Départemental qui traite nos intérêts auprès des collectivités locales.	8,30 €	8,30 €
TOTAL	150 €	135 €

* Les parents d'élèves sont informés des différentes garanties et formalisent leur accord, en se connectant sur l'Espace Parents, rubrique informations pratiques du site de la Mutuelle Saint Christophe (www.saint-christophe-assurances.fr) pour prendre connaissance de la notice d'informations, l'accepter et télécharger une attestation.

Contributions familiales mensuelles (sur 10 mois)

Nous appliquons un tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants scolarisés à l'école Saint Louis mais également au Collège Saint Charles.

	ECOLE SAINT LOUIS maternelle	ECOLE SAINT LOUIS élémentaire	COLLEGE SAINT CHARLES
1 ^{er} enfant	80 €	83 €	98 €
2 ^{ème} enfant	76 €	76 €	90 €
3 ^{ème} enfant	76 €	76 €	90 €

Les parents scolarisant un 4^{ème} enfant sont exonérés de la contribution familiale pour cet enfant.

Restauration

Le repas est facturé aux familles **6,30 €**.

Les repas pris à l'école dans le cadre d'un **P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé)**, sur délivrance médicale, seront facturés 3,00 € aux familles pour les prestations de service et de surveillance qui accompagnent l'enfant.

Garderies

La garderie du matin est facturée 1,50 € par enfant, sur les arrivées à l'école à partir de 7h45, et jusqu'à 8h20.

La garderie du soir est facturée 1,50 € par enfant, pour une présence comprise entre 17h00 et 18h00 (heure de fermeture de l'école).

Activités pédagogiques

Certaines activités sont exercées par un intervenant extérieur, tout en restant sous la responsabilité de l'enseignant. Elles peuvent être ponctuelles ou hebdomadaires.

Ces activités peuvent être facturées aux familles, dans leur ensemble ou pour partie du montant de la prestation.

Modalités de règlement

ECHEANCES : Le règlement de la contribution se fait sur 10 mois payables en 10 fois (au mois), ou en 3 fois (par trimestre) ou en une fois (paiement de la totalité due de la scolarité en début d'année).

Le choix du type d'échéance se fait à l'inscription, puis à chaque rentrée il est mis en place à la première facturation.

MOYENS DE PAIEMENT : Il est possible de régler en ligne sur la plateforme *Ecole Directe*, ou par prélèvement, ou par chèque.

Il est possible de modifier le type d'échéance et le moyen de paiement une fois par année scolaire.

RETARD DE PAIEMENT ET IMPAYES : L'OGEC se réserve le droit de demander des frais aux retardataires (pénalités de retard de 10 % du montant de la facture, plus frais de relance).

En cas d'impayé, l'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.

En outre, en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année suivante.

Cotisation annuelle A.P.E.L. facultative

L'A.P.E.L est l'**Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement Libre** qui soutient l'action de l'Enseignement Catholique jusqu'au niveau gouvernemental. Elle est spécifique à chaque établissement.

Ses membres représentent les parents d'élèves auprès du chef d'établissement, organisent des animations au sein de l'école St Louis au profit des élèves, et s'impliquent dans la vie de l'établissement.

Ils apportent aux familles un ensemble de services, dont la revue « *Famille et Education* » éditée tous les deux mois.

La cotisation facultative, sera portée sur la facture annuelle de l'Ogec qui reversera la somme à l'APEL, dans le cadre de la convention qui les lie :

Tarif de base	Tarif soutien 1	Tarif soutien 2
25 €	30 €	40 €

Les comptes de l'association sont présentés aux familles lors de l'Assemblée générale qui se tient généralement fin septembre-début octobre.

Coordonnées des parents

Il est essentiel de communiquer à l'école en début d'année les coordonnées téléphoniques et postales ainsi que les adresses mail, des deux responsables parentaux (si cela correspond à la situation familiale de l'enfant) afin de pouvoir vous joindre à tout moment, en cas d'urgence.

En cas de modification de situation en cours d'année, merci de nous adresser un mail rectificatif.

